

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Arrêté du 2 mai 2011 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile et centres de transit

NOR : IOCL1101324A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 314-4 ;

Vu la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 ;

Vu le décret n° 2010-1745 du 30 décembre 2010 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011,

Arrête :

Article 1^{er}

Le montant des dotations régionales limitatives destinées au financement des frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile et centres de transit imputables aux prestations prises en charge par l'aide sociale de l'État est fixé conformément au tableau annexé au présent arrêté. Ces dotations seront majorées ultérieurement dans la limite du montant limitatif inscrit dans la loi de finances initiale pour 2011.

Article 2

Le chef du service de l'asile du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 mai 2011.

Pour le ministre et par délégation :

Le secrétaire général à l'immigration et à l'intégration,
S. FRATACCI

ANNEXE

RÉGIONS	MONTANTS (en euros)
Alsace	10 328 648
Aquitaine	6 656 457
Auvergne	3 974 339
Basse-Normandie	4 413 759
Bourgogne	8 091 555
Bretagne	8 057 366
Centre	11 212 927
Champagne-Ardenne	5 939 070
Franche-Comté	4 727 630
Haute-Normandie	8 177 325
Île-de-France	33 440 901
Languedoc-Roussillon	4 973 655
Limousin	1 999 822
Lorraine	8 757 012
Midi-Pyrénées	7 416 119
Nord - Pas-de-Calais	4 840 554
Pays de la Loire	10 217 964
Picardie	8 019 451
Poitou-Charentes	3 805 796
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 934 602
Rhône-Alpes	24 003 178
Total	190 988 132